

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

---

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE CANCER - (N° 3863)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC27

présenté par  
Mme Descamps, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

Après la deuxième occurrence du mot :

« de »,

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 1 :

« l'annonce du diagnostic d'une pathologie chronique ou d'un cancer ainsi que lors de l'arrivée de l'enfant dans l'établissement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter le cancer qui n'apparaissait pas.

Cette inversion permet aussi de prioriser la survenance de l'annonce.